

FICHE TECHNIQUE
DESINFECTANT BACTERICIDE L'ELFE
750mL
Référence: 013917-006

Propriétés et applications

- Testé suivant les normes européennes Bactéricide EN1276 et fongicide EN1650

Bactéricide en 2 minutes, selon la norme EN 1276, sur *Pseudomonas Aeruginosa*, *Staphylococcus Aureus*, *Escherichia Coli*, *Enterococcus Hirae*, dans des conditions de propreté.

Fongicide en 5 minutes, selon la norme EN1650, sur *Candida Albicans* et *Aspergillus Niger*, dans des conditions de propreté.

- Par son action sur les microorganismes, le désinfectant bactéricide L'ELFE contribue à l'assainissement et à la désodorisation de l'air.
- Son parfum menthe laisse une odeur agréable.
- Produit recommandé pour : hopitaux, cliniques, écoles, crèches, maison de retraite, salles de réunion, salles d'attente et tout espace de collectivité.

Le désinfectant bactéricide L'ELFE s'utilise selon 2 applications différentes :

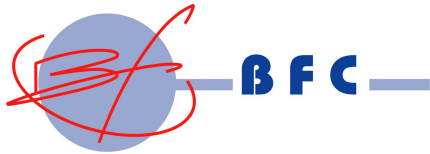
- Traitement de surface : pulvérisation directe
- Assainissement de l'air : pulvérisation dans l'atmosphère.

Composition

Produit actif : solvant ; parfum menthe ; substances actives biocides

- glyoxal (CAS n°107-22-2) : 0.024% (m/m)
- Polyhexaméthylène biguanide (CAS n°27083-27-8) : 0.012% (m/m)
- Chlorure de didécyltriméthylammonium (CAS n°7173-51-5) : 0.03% (m/m).

Propulseur : Butane



Mode d'emploi

Agiter l'aérosol avant emploi et vaporiser en tenant l'aérosol verticalement. Ne pas utiliser en présence de personnes sensibles ou d'animaux.

Traitement des surfaces :

- Nettoyer les surfaces à traiter et pulvériser sur toute la surface à une distance d'environ 25 cm.
- Laisser agir 5 à 10 minutes sans rincer.
- Pour garder une surface désinfectée, renouveler l'opération après chaque lavage.

Traitement de l'atmosphère :

- Fermer les portes et fenêtres.
- Pour un volume de 50m³, pulvériser vers le haut, dans toute la pièce, pendant 5 secondes.
- Sortir de la pièce et laisser agir pendant 5 à 10 minutes puis aérer.
- Renouveler dès l'apparition de mauvaises odeurs.

Sécurité et législation

Produit classé : Extrêmement inflammable.

Le produit est conforme à la directive européenne 98/8/CE dite « directive biocide ».

Les substances actives biocides sont répertoriées et notifiées en tant que TP2 *Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides* au niveau du règlement (CE) n°1451/2007.

Pour plus d'informations, consulter la Fiche de Données de Sécurité.